

**Aux entreprises formatrices
de la branche Assurance privée**

Berne, en juillet 2023

Update Orfo 2023 / Orfo 2012

Chers responsables de formation, formateurs/-trices professionnels et formateurs/-trices pratiques

Vous trouverez ci-dessous des informations sur l'Ordonnance sur la formation 2023 et 2012.

1 Projet de réforme des employés de commerce / Ordonnance sur la formation (Orfo) 2023	2
1.1 Information et formation des parties prenantes	2
1.2 Plateformes	2
1.3 Inscription des nouveaux apprentis à partir de 2023 dans time2learn	2
1.4 Vidéos explicatives time2learn	4
1.5 Cours interentreprises (CI) / myAFA	5
1.6 Médias d'apprentissage	5
1.7 Guide CI	6
1.8 Guide général	6
2 Informations actuelles et mandats pour les contrats d'apprentis-sage après l'Orfo 2012	6
2.1 Adaptation des profils des apprenants existants	6
2.2 Inscription et invitation aux CI	7
2.3 Supports de cours pour les apprentis	7
2.4 Délais de remise des STA	7

1 Projet de réforme des employés de commerce / **Ordonnance sur la formation (Orfo) 2023**

La nouvelle Ordonnance sur la formation commerciale initiale "Employé(e) de commerce CFC" entrera en vigueur à l'été 2023.

Le siège de l'AFA, en collaboration avec les organes compétents, les groupes de travail, les personnes de milice et les partenaires technologiques externes, est en train d'effectuer les derniers préparatifs pour le début de l'apprentissage en août 2023.

Vous trouverez des informations actualisées sur le projet de réforme ainsi qu'une présentation générale sur notre site web consacré au projet.

1.1 Information et formation des parties prenantes

Les séances d'information ainsi que la première série de modules de base et de réunions d'échange sur l'Ordonnance sur la formation (Orfo) 2023 sont terminées. Vous trouverez la présentation ainsi qu'un enregistrement de chacune des deux premières manifestations citées. Cliquez [ici](#) (formation accordéon des parties prenantes).

Nous avons prévu d'autres **réunions d'échange** pour la période d'août à novembre 2023 :

21.09.23, 13h30 – 14h30 / **03.11.23**, 09h00 – 10h00

1.2 Plateformes

Pour la **formation en entreprise**, on continue à utiliser **time2learn**.

Le nouvel environnement d'apprentissage **myAFA** est utilisé pour les **cours interentreprises (CI)**.

Pour plus d'informations sur les plates-formes, voir ci-dessous.

1.3 Inscription des nouveaux apprentis à partir de 2023 dans time2learn

Les nouveaux apprentis peuvent être saisis par les personnes ayant les rôles d'administrateur d'entreprise (F) et de responsable de formation (A). Pour cela, l'administrateur de l'entreprise/le responsable de la formation doit se connecter à time2learn.

Sous Données de base - Apprentis, tous les apprentis déjà existants sont maintenant listés.

Cliquez maintenant sur "Nouvelle personne" pour saisir un(e) nouvel(le) apprenti(e).

Pour les noms d'utilisateur, nous vous prions d'indiquer l'adresse e-mail de la personne en formation. Nous recommandons d'utiliser également l'adresse e-mail comme mot de passe. Le mot de passe peut ensuite être adapté par la personne en formation.

Nom d'utilisateur *	<input type="text" value="Nom d'utilisateur"/>
Mot de passe *	<input type="password" value="Mot de passe"/>
Confirmation mot de passe *	<input type="password" value="Confirmation mot de passe"/>
E-mail *	<input type="text" value="E-mail"/>

Sous Entreprise/Succursale, vous pouvez enregistrer la personne en formation d'une agence (si elle existe). Ainsi, seuls les formateurs professionnels et pratiques qui sont également déposés auprès de cette agence ont ensuite accès.

Entreprise / Succursale *



IMPORTANT : veuillez inscrire correctement la région CI et l'arrondissement d'examen. Ces indications doivent impérativement être correctes afin que l'apprenti(e) soit invité(e) au bon CI et inscrit(e) au bon arrondissement d'examen. En cas d'incertitude, la liste des responsables de région CI (Accordéon Téléchargement & Liens) peut vous aider.

Veuillez également inscrire les jours d'école corrects afin que la répartition des classes CI se fasse correctement.

Saisissez les nouveaux apprenants dans time2learn le plus rapidement possible, mais au plus tard le **04.08.2023**.

1.4 Vidéos explicatives time2learn

Le monde de l'apprentissage de l'assurance devient plus multimédia. C'est pourquoi nous avons décidé d'introduire la version de time2learn après la réforme de formation commerciale initiale non pas par une formation classique, mais par des vidéos explicatives. Les différentes applications de time2learn sont expliquées étape par étape directement dans le système. Il est possible de les arrêter à tout moment dans la vidéo et de les essayer soi-même avec son propre login.

La vidéo explicative suivante est mise en ligne sur notre site web. Cliquez ici (accordéon time2learn).

- Planification de la formation et des interventions

Les vidéos suivantes suivront dans les prochaines semaines :

- Mise en œuvre des mandats pratiques
- Qualification semestrielle

1.5 Cours interentreprises (CI) / myAFA

Le nouvel environnement d'apprentissage numérique myAFA permet un **apprentissage et des examens sûrs et durables**. Les cours interentreprises seront soutenus par myAFA à partir d'août 2023.

L'inscription aux CI est centralisée auprès de l'AFA pour tous les apprentis.

D'ici le **8 août 2023**, les apprentis recevront un "courriel de bienvenue" de l'AFA concernant l'enregistrement sur myAFA, la communication des acteurs impliqués, le BYOD, etc. L'**onboarding des responsables de formation, des formateurs professionnels et des formateurs pratiques** aura lieu à l'automne 2023.

1.6 Médias d'apprentissage

Nous avons l'intention de réviser successivement le matériel didactique au cours des prochaines années, de l'intégrer dans l'**environnement d'apprentissage numérique myAFA** et d'en améliorer fortement la convivialité. D'un point de vue didactique, les révisions et les mises à jour visent à intégrer systématiquement les situations de travail et d'action typiques de la profession.

Dans une **phase de transition**, les CI sont organisés sur la base du **matériel pédagogique existant**, complété par du matériel supplémentaire pour l'enseignement (médias d'apprentissage électroniques, scripts, études de cas, présentations, mandats, etc.).

Pour rappel, les supports d'apprentissage seront mis en ligne dans la médiathèque de myAFA à partir du début de l'apprentissage 2023. Les **6 supports de cours youngprofessional@insurance** pour les apprentis sont **désormais inclus dans le prix de la licence** et ne doivent plus être achetés séparément. Sur demande (p. ex. pour les formateurs professionnels et pratiques), ils peuvent toujours être achetés auprès de Compendio Bildungsmedien AG sous forme imprimée ou de livre électronique moyennant paiement. Cliquez [ici](#).

Aperçu de la mise à jour des nouvelles éditions 2023 : Cliquez [ici](#) (Accordéon Téléchargements & Lines).

1.7 Guide CI

Les CI en tant que 3e lieu de formation sont **désormais importants** pour la qualification de notre branche. Pendant l'apprentissage, **deux notes d'expérience** doivent être générées, qui sont prises en compte dans la note globale. Les deux notes d'expérience se présentent sous la forme de **contrôles de compétences CI**, qui se composent à leur tour de **différents éléments**. Ce sujet et bien d'autres concernant les nouveaux CI et leur assurance qualité sont abordés dans le nouveau guide des CI. Cliquez [ici](#) (accordéon CI).

1.8 Guide général

L'actuel Dossier de formation et des prestations (DFP), ouvrage de référence pour les entreprises formatrices et les apprentis, est remplacé par un **guide**. Celui-ci sera disponible exclusivement sous forme électronique. Il sera moins volumineux, mais contiendra davantage de liens vers des informations complémentaires. Nous prévoyons de publier le guide en **août 2023**.

2 Informations actuelles et mandats pour les contrats d'apprentissage après l'Orfo 2012

2.1 Adaptation des profils des apprenants existants

Pour que tous les apprentis soient répartis dans les bons CI, toutes les informations doivent être correctement enregistrées dans les profils des apprentis. Veuillez vérifier dans time2learn jusqu'au **4 août 2023** les points suivants pour les profils existants :

- Les jours d'école des apprentis sont correctement enregistrés
- L'adresse e-mail est correctement enregistrée (adresse e-mail professionnelle)
- Les jours de formation interne sont correctement enregistrés

2.2 Inscription et invitation aux CI

L'inscription aux CI est centralisée pour tous les apprentis auprès de l'AFA.

- Pour tous les apprentis enregistrés, l'inscription automatique aux CI aura lieu à partir du **8 août 2023**.
- Les apprenants reçoivent automatiquement un e-mail de confirmation.
ATTENTION : Comme l'e-mail est envoyé automatiquement par la plate-forme, il se peut qu'il soit envoyé dans le filtre anti-spam. C'est pourquoi il est important que les apprentis contrôlent dans time2learn jusqu'au **18 août 2023** s'ils sont bien inscrits, dans la mesure où ils n'ont pas reçu d'e-mail.

2.3 Supports de cours pour les apprentis

Dès que l'inscription automatique des apprentis aux cours interentreprises a été effectuée, les apprentis ont accès aux supports de cours dans time2learn (présentations, feuilles d'exercices, cahier d'accompagnement avec les tâches de préparation et de suivi, tests en ligne, etc.).

2.4 Délais de remise des STA

Délai de remise des STA 1 et 2 de la génération 22-25 : **15.08.23**

Délai de remise pour les STA 3 et 4 de la génération 21-24 : **15.08.23**

Nous vous souhaitons, à vous et à vos apprentis, beaucoup de succès dans la mise en œuvre de la nouvelle formation commerciale initiale et restons à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations



Simon Werren / Équipe de développement de la relève